

Aux travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux des organismes du régime général (CAF et CARSAT) sont mobilisés avec Force Ouvrière depuis plusieurs mois pour obtenir l'octroi du Ségur et l'attribution du niveau 6 afin de matérialiser concrètement leur Bac+3.

FO a depuis plusieurs mois sensibilisé et alerté les caisses nationales ainsi que l'UCANSS et le COMEX sur l'injustice subie par les travailleurs sociaux de la Sécurité Sociale et pour obtenir la reconnaissance qui existe partout sauf à la Sécu.

Cette situation génère colère et incompréhension des collègues qui se sont mobilisés à différentes reprises dans les CARSAT et CAF à travers des pétitions et la grève.

Dans un contexte où l'employeur renvoyait l'affaire à la Tutelle, Force Ouvrière a demandé une entrevue à celle-ci le 3 avril dernier. Demande massivement soutenue par les travailleurs sociaux qui ont été nombreux à contresigner la lettre au ministère des solidarités.

Grâce à cette mobilisation, une délégation Force Ouvrière a été reçue le mardi 1^{er} août 2023, par madame Noor-Yasmin DJATAOU, conseillère chargée des métiers du social, de la petite enfance et du médico-social au cabinet du ministre des Solidarités.

Force Ouvrière a indiqué à la représentante du ministère qu'il n'était pas entendable que les travailleurs sociaux du régime général soit mis au ban du fait des critères arbitraires du Ségur.

Force Ouvrière a dénoncé le fait que les travailleurs sociaux des organismes de la Sécurité Sociale, qui parfois exercent des missions déléguées par les collectivités territoriales, soient exclus du Ségur et n'aient pas la reconnaissance de leur diplôme alors que leurs collègues des collectivités perçoivent le Ségur et sont reconnus dans leur qualification.

Ce mépris entraîne un « exode » des collègues qui n'hésitent pas à démissionner pour travailler où on les reconnaît. Ces départs ne pouvant même plus être remplacés car les vacances de postes sont boudées par les travailleurs sociaux qui de fait se retrouvent moins bien rémunérés dans notre institution que dans les collectivités territoriales bien qu'en étant payés sur 14 mois !!

FO a rappelé le rôle essentiel des travailleurs sociaux pour nos assurés et allocataires et qu'il était urgent de reconnaître le statut des agents, sauf si le gouvernement veut faire disparaître les services sociaux de la Sécu.

La conseillère s'est défendue de vouloir faire disparaître nos services sociaux. Mais elle a indiqué à la délégation que le gouvernement a décidé que le sujet du Ségur est clos et qu'il n'y aura plus d'élargissement de celui-ci.

Le ministère des solidarités indique entendre l'alerte de la Fédération FO mais précise qu'il faut réfléchir à une solution hors champ du Ségur.

FO considère que le sujet du « Ségur » ne sera clos qu'à partir du moment où les travailleurs sociaux bénéficieront des 183 € sous une forme ou une autre, comme par exemple par sa transposition en points (cette revendication concerne bien entendu tous les exclus du Ségur).

Cette revendication était déjà formalisée par les travailleurs sociaux avec FO, notamment lors du mouvement de grève du 20 octobre 2022 des travailleurs sociaux des CAF d'Ile-de-France.

La conseillère n'avait pas connaissance du fait que le diplôme n'était pas reconnu à Bac +3 dans les organismes de Sécurité Sociale malgré la reconnaissance par l'Etat en 2021.

Pour Force Ouvrière, cette situation est à mettre en lien avec la classification de 2004 et les cadrages budgétaires contraints.

A ce sujet, nous avons appris que des discussions sont en cours pour permettre une attractivité des métiers du social notamment via la classification.

FO a rappelé au ministère qu'elle était pour une nouvelle classification reconnaissant les qualifications et diplômes des agents de l'institution.

Mais pour FO il ne faut pas mélanger les sujets. Une négociation de classification demande du temps et il faut répondre vite aux revendications des travailleurs sociaux dont la situation devient dramatique.

C'est pourquoi FO a précisé que rien n'empêche la Tutelle de répondre dès aujourd'hui aux revendications des travailleurs sociaux via le passage au niveau 6 de l'actuelle classification et par l'octroi de 33 points (équivalent à 183 €).

Lors de cette réunion, nous avons eu l'engagement de Madame DJATAOU qu'un compte-rendu de cette entrevue sera effectué le jour-même auprès de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et au cabinet de la première ministre.

C'est à l'occasion de cette entrevue que FO a appris que le dossier est suivi de près par l'Etat suite notamment au mouvement de grève des travailleurs sociaux des CAF d'Ile-de-France du 20 octobre 2022.

La conseillère s'est aussi engagée à se rapprocher du ministère de la Santé ainsi que de l'employeur début septembre.

Il a été convenu qu'une nouvelle réunion sera organisée début octobre entre FO, le ministère des solidarités et le ministère de la santé pour avoir les conclusions du travail que la conseillère s'est engagée à mener, au nom de son ministère.

Force Ouvrière ne manquera pas de vous tenir régulièrement informés et continuera à porter à tous les niveaux les revendications des travailleurs sociaux qui sont :

- ✚ **L'attribution mensuelle de 33 points supplémentaires représentant un montant de 183 € nets.**
- ✚ **Le passage des travailleurs sociaux en niveau 6 afin d'acter la reconnaissance du BAC+3.**

Paris, le 1^{er} août 2023